

PRIX DES DROITS DE L'HOMME DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

Cérémonie de remise des Prix des Droits de l'homme 10 décembre 2012 - Ministère de la Justice

Intervention de Christine Lazerges, Présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'homme

* *

Madame la Ministre,

Tous les membres de la Commission nationale consultative des droits de l'homme vous sont infiniment reconnaissants de bien vouloir présider la remise solennelle du Prix des droits de l'homme de la République française. Ce choix de votre part est symbolique de votre engagement personnel, que personne n'ignore, de votre courage politique pour soutenir tous ceux qui œuvrent pour plus de justice qui qu'ils soient dans le monde.

Cette manifestation, qui se déroule chaque année depuis 1988, est un moment important pour notre Commission car le Prix des droits de l'homme de la République française a pour objet de distinguer des actions de terrain et des projets portant sur la protection et la promotion effectives des droits de l'homme dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme sans distinction de nationalité ou de frontière. Le temps d'aujourd'hui n'est plus celui de l'énoncé des droits mais celui de l'accès aux droits ce que les deux sujets proposés aux candidats à ce prix expriment bien : « La lutte contre l'impunité » et « Les droits économiques et sociaux dans le contexte du développement durable ».

Ce qui est récompensé aujourd'hui comme par le passé, ce sont d'abord des actes concrets, des projets ou des actions qui répondent aux critères que le jury s'est donné de suivre année après année. Ces critères sont la pertinence du projet au regard du thème choisi, la vertu protectrice du prix, la capacité à pérenniser une action dans le temps, la

promotion de pays oubliés. Ce ne sont donc pas des personnes, des prises de position ou des paroles qui sont récompensées, ce sont des actions de terrain d'associations favorisant l'accès aux droits fondamentaux y compris par exemple le droit à l'eau pour l'un de nos lauréats.

Le prix a 25 ans cette année, cette 25^{ème} remise du prix le 10 décembre 2012 se déroule le jour anniversaire de la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme le 10 décembre 1948. Voilà qui, pour la CNCDH, est également l'occasion de rendre hommage à René Cassin, l'un des rédacteurs de ce texte fondamental et le fondateur de notre Commission qu'il a animée avec passion jusqu'en 1976. Nous vous remercions aussi, Madame la Ministre, d'avoir permis que ce prix soit remis le 10 décembre, journée des droits de l'homme.

La manifestation de ce soir engage notre diplomatie à mieux promouvoir l'action des militants des droits de l'homme qui doivent savoir qu'en remettant ce prix, la République française s'engage à protéger ses lauréats.

C'est pourquoi je souhaiterais, avant de nommer les lauréats de l'année 2012, rappeler les noms de nos lauréats des années passées qui sont encore l'objet de menaces ou de persécution de la part des autorités de leur pays. Je pense à Taslima Nasreen, lauréate du prix en 1994, toujours en exil. Je pense à Kamal Abbas, militant syndical et coordinateur du Centre des services syndicaux au Caire, lauréat du prix en 1999, actuellement harcelé par les autorités égyptiennes. Je pense à Abdolfattah Soltani, avocat iranien de Madame Shirin Ebadi, lauréate de notre prix en 2003 et empêchée de venir recevoir son prix par les autorités iraniennes. Je pense à Emadeddin Baghi, avocat iranien, récompensé en 2005 pour son projet d'aide juridique gratuite aux prisonniers, et sa campagne de sensibilisation publique pour l'abolition de la peine de mort. Je souhaiterais que notre diplomatie poursuive et renforce sa mobilisation en leur faveur, surtout en raison du contexte géopolitique particulier dans lequel s'inscrit leur action. J'aimerais également vous demander de ne pas oublier Ales Bielatski, qui a été lourdement condamné à 4 ans et demi de prison en Biélorussie à l'issue d'un procès inique et qui va être fait citoyen d'honneur de la ville de Paris.

En 2012, grâce à nouveau à l'effort de tous, au concours déterminant du Ministère des Affaires étrangères et de ses ambassades, à l'examen attentif des projets par les membres du jury de la CNCDH, 188 dossiers émanant de 70 pays ont été reçus, cinq d'entre eux ont été déclarés lauréats. Le jury a également décerné cinq mentions spéciales qui traditionnellement font l'objet d'une remise à l'ambassade de France du pays concerné. Ce sont les projets des cinq associations lauréates représentées aujourd'hui que je souhaite vous présenter succinctement.

* *

*

Le thème consacré à la **lutte contre l'impunité** a permis de distinguer deux lauréats. Ce n'est pas anodin que ce soit précisément à la Chancellerie que le prix leur soit remis. Ce sujet avait été retenu parce, dix ans après l'entrée en vigueur du Statut de Rome, l'année 2012 a été marquée par la première condamnation prononcée par la Cour pénale internationale, saluée comme une étape essentielle dans la lutte contre l'impunité des violations les plus graves des droits de l'homme. La France est engagée de longue date dans la lutte contre l'impunité et en a fait un des axes prioritaires de sa politique étrangère. Le prix des droits de l'homme de la République française poursuit cette année le but de saluer le rôle primordial joué par la société civile dans la prise de conscience et l'accompagnement des victimes dans l'exercice de leurs droits, en particulier dans les situations de transition politique. Les deux lauréats retenus pour le thème de la lutte contre l'impunité sont :

Le CENTRE POUR LES DROITS CIVILS ET LES DROITS DE L'HOMME, en Slovaquie, une association créée en 2001, visant à favoriser l'intégration des minorités nationales, en particulier la minorité Rom, et à défendre leurs droits. Le projet récompensé porte sur « La stérilisation forcée de femmes Roms en Slovaquie ». L'association assiste notamment des femmes dans leurs démarches visant à obtenir la consultation de leur dossier médical; elle les assiste également pour déposer des recours devant les tribunaux slovaques ou devant la Cour européenne des droits de l'homme, où plusieurs succès ont été récemment remportés. En effet, plusieurs arrêts ont été rendus par la Cour de Strasbourg depuis 2011 qui qualifient la stérilisation sans consentement de violation des droits de l'homme.

Le deuxième lauréat pour le thème de la lutte contre l'impunité est le CENTRE D'INFORMATION ALTERNATIVE, une association israélo-palestinienne créée en 1986 et installée à Jérusalem-Ouest. Le centre a pour objet d'identifier les violations du droit international et des droits de l'homme commises à la fois en Palestine et en Israël, d'en informer la population locale, les institutions, la communauté internationale et l'opinion publique à travers le monde, et d'agir pour que leurs auteurs soient traduits devant des instances judiciaires. Le projet récompensé vise à « mettre fin à l'impunité des colons en Cisjordanie » en fournissant aux organisations internationales et à des missions diplomatiques une analyse détaillée de la situation et de ses impacts en termes économiques et sociaux.

Le thème consacré aux droits économiques et sociaux dans le contexte du développement durable a permis de distinguer trois lauréats. Ce thème avait été retenu, à cause de la nécessité de lier la question de l'accès aux droits et le développement durable. La Déclaration de Doha, adoptée il y a quelques jours à l'issue de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, devait rappeler l'importance d'une approche intégrée du développement économique, du développement social et de la protection de l'environnement, en insistant sur l'élimination de la pauvreté comme condition indispensable du développement durable. Dans un contexte de pauvreté généralisée, de dégradation de l'environnement et de changement climatique, nous avons été frappés de voir qu'un grand nombre d'organisations se mobilisent pour le droit à un environnement sain et sûr en faisant le lien avec le droit à l'alimentation, le droit à l'eau potable et à l'assainissement, le droit à l'accès aux soins, le droit au logement, le droit à l'éducation ou encore le droit à la protection sociale.

Les projets récompensés sous le thème des droits économiques et sociaux dans le contexte du développement durable sont :

AFGHANISTAN LIBRE (Pour la dignité des femmes afghanes), une association française créée en 1996 par Chékéba Hachemi, réfugiée politique en France, dont l'objet est de rendre aux femmes afghanes leur dignité en s'appuyant sur le développement des

capacités de la population afghane en renforçant les droits à l'éducation, à la santé et l'accès à des activités épanouissantes. Le projet récompensé vise à améliorer les moyens de subsistance des groupes vulnérables en milieu rural par un « projet d'aide à l'agriculture dans le district de Paghman », dans la province de Kaboul. Il s'inscrit dans un programme de soutien et de suivi psychosocial visant, par la sensibilisation et l'implication de tous les membres de la communauté, à l'amélioration de la prise en compte de la place des femmes. Le projet est intéressant en cela qu'il prend en compte à la fois le développement durable, l'autonomisation des populations et un réel partenariat avec les populations locales.

Le deuxième projet récompensé est celui de DITSHWANELO (Centre botswanais des droits de l'homme), une association botswanaise créée en 1993 qui cherche à protéger plusieurs libertés et droits fondamentaux. Elle travaille à la sensibilisation de la population à ses droits et ses responsabilités. Le projet récompensé vise à faire progresser les droits socio-économiques des « Bushmen », qui vivent dans le désert du Kalahari, et à leur permettre de bâtir un avenir durable grâce à un travail de cartographie des ressources, notamment les ressources en eau. La pertinence de ce projet repose sur l'approche opérationnelle retenue, qui vise l'accès aux biens fondamentaux par des populations oubliées des autorités publiques, ainsi que sur son caractère reproductible pour d'autres groupes au Botswana.

Le troisième lauréat pour le thème des droits économiques et sociaux et du développement durable est l'association KMG – ETHIOPIA, une association fondée en 1997 par deux sœurs, elle a pour objet de soutenir les droits des femmes. Après s'être concentrée sur la question des mutilations génitales, KMG a élargi le champ de ses actions et vise l'émancipation économique des femmes, leur éducation, leurs droits procréatifs. Le projet récompensé correspond à l'action globale de l'association qui vise au bien-être et au développement des femmes dans les communautés marginalisées de l'Ethiopie, à travers des interventions intégrées et durables qui lient systématiquement économie, société et écologie. Les actions sont par exemple le renforcement de l'indépendance économique des femmes, le soutien des capacités des communautés en mettant en place des modes de vie durables, la sensibilisation des communautés et la mobilisation pour la lutte contre le SIDA

et la réduction de la mortalité maternelle et infantile, le renforcement de la participation des populations dans les actions pour leur propre développement.

Vous observerez et vous vous réjouirez, Madame la Ministre, que trois de nos lauréats portent une attention très particulière à l'accès aux droits pour les femmes, qu'il s'agisse d'Afganistan libre, du Centre Slovaque des droits civils et des droits de l'homme ou de KMG Ethiopa. Les projets de ces associations font la preuve de la fragilité de la situation dans laquelle se trouvent les femmes dans ces pays. Dans le même temps les femmes jouent un rôle majeur dans le développement, ainsi que dans les progrès et la consolidation des droits, de tous les droits. Ces projets visent en particulier à faire évoluer les rapports entre les sexes et poursuivent l'objectif de lutter contre les inégalités socialement construites.

* *

*

En mars de cette année, vous écriviez, Madame la Ministre, je vous cite, « *Nous avons la responsabilité de notre société mais aussi celle du monde. Nous avons l'obligation de faire que le monde devienne un lieu de rencontre, de partage, d'acceptation de l'autre. C'est beaucoup moins qu'une utopie. C'est simplement la condition pour que le monde ne sombre pas dans la barbarie*». Je partage profondément ce vous exprimez dans cette phrase. J'aime beaucoup ce court texte qui dit tellement bien qui vous êtes.

Chère Christiane, si vous le permettez, votre choix de remettre maintenant la médaille du prix, et les 15.000 euros permettant à chaque lauréat de mettre en œuvre son projet, participe de cette responsabilité que vous vous êtes donnée et témoigne aux yeux du monde de cette éthique de la responsabilité qui est la vôtre. Sachez que nous suivrons les lauréats dans le déroulement de leur action, avec le soutien de nos ambassades, ils repartiront chez eux avec le témoignage de l'estime que la France porte à leur combat. Je salue les présidentes et présidents des associations lauréates ou leurs représentants et je les remercie d'être venus à Paris recevoir leur prix, je les félicite chaleureusement.

Et vous, Madame la Ministre, je vous remercie infiniment.